



BROCHURE EUROPEENNE

CULTURE COMMUNE DE LA NOTION D'ORIENTATION ACTIVE DANS LE CONTEXTE DU HANDICAP





Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

Ce projet est financé avec le soutien de la Commission européenne. Ce document reflète uniquement les opinions de leurs auteurs. La Commission ne peut être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.

SOMMAIRE

I. Présentation du projet et de ses objectifs.....	4
II. Méthodologie adoptée pour la recherche-action	7
III. Culture commune de la notion d’Orientation tout au long de la vie et d’Inclusion des personnes en situation de handicap : définitions et critères communs	10
1.1. Définitions communes	11
- Orientation	11
- Handicap.....	13
1.2. Critères incontournables du consortium ORA	15
A. Une Orientation Tout au Long de la Vie.....	15
B. L’usager au centre du dispositif d’orientation	15
C. Un égal accès aux services pour tous.....	16
D. Une inclusion - une pleine participation à la vie en société...	16
E. Un travail en réseau	17
IV. Les partenaires du projet ORA	18

I. Présentation du projet et de ses objectifs

Porté par le think tank européen, « Pour la Solidarité » (Belgique), le projet ORA – Orienter Autrement, réunit sept partenaires de France, Belgique, Roumanie et Bulgarie pendant deux ans (2011-2013). Il s'inscrit dans le cadre du programme européen Leonardo Da Vinci – Transfert d'Innovation.

Le consortium comprend des organisations spécialistes de l'orientation tout au long de la vie, des structures de travail adapté, des fédérations représentant des entreprises du secteur du travail adapté, ainsi qu'une structure spécialisée dans la gestion de projets européens :

- ▶ Pour la Solidarité – Belgique
- ▶ Université de Bretagne-Sud – France
- ▶ Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté – Belgique
- ▶ APEI du Valenciennois – France
- ▶ ESAT APF Nord-Pas-de-Calais – France
- ▶ Université Petrol-Gaz de Ploiesti – Roumanie
- ▶ Confédération du Travail PODKREPA – Bulgarie

Partant du constat qu'en Europe, seule la moitié des personnes en situation de handicap (PSH) aptes à travailler ont un emploi, il a paru

primordial de s'intéresser à l'insertion professionnelle et à la sécurisation des parcours professionnels de ces publics. Les personnes en situation de handicap sont trop souvent orientées par défaut et manquent de soutien dans la construction de leur projet professionnel. Par ailleurs, les pratiques développées par les professionnels de l'encadrement pédagogique et/ou professionnel des personnes en situation de handicap gagneraient à être valorisées et mieux reconnues.



Le projet ORA a pour **principaux objectifs** :

- ▶ L'élaboration d'une procédure d'orientation active au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap, à travers un processus plaçant les personnes en situation de handicap au centre de ce dispositif d'orientation tout au long de la vie, et en capacité de faire des choix.
- ▶ Une meilleure visibilité et complémentarité des acteurs du réseau au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- ▶ La professionnalisation des encadrants pédagogiques/professionnels par le biais d'une approche réflexive et d'échanges sur leurs pratiques d'orientation et de formation des personnes en situation de handicap.

- ▶ La sécurisation des parcours professionnels.
- ▶ La création d'une charte européenne pour une orientation active des personnes en situation de handicap.

Les **publics cibles** du projet sont :

- ▶ Les personnes en situation de handicap (quel que soit le handicap) aptes à travailler.
- ▶ Les professionnels de l'encadrement dont la mission consiste à accompagner dans et vers l'emploi les personnes en situation de handicap.



Le projet s'organise en **trois phases principales** :

- ▶ La réalisation d'un état des lieux des systèmes d'orientation des différents pays partenaires ;
- ▶ L'élaboration d'une procédure d'orientation active menée à partir d'échanges de pratiques ;
- ▶ L'expérimentation de cette nouvelle procédure d'orientation, testée dans chaque pays avec cinq personnes en situation de handicap et cinq professionnels de l'accompagnement.

II. Méthodologie adoptée pour la recherche-action

Le projet ORA adopte un transfert de la méthodologie développée par l'Université de Bretagne-Sud lors du projet européen AQOR (Amélioration de la Qualité de l'Orientation - projet Leonardo Da Vinci - Transfert d'Innovation piloté de 2007 à 2009 par le PRAO - Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation), et de l'outil réalisé « Le Guide des Indicateurs d'amélioration de la qualité de l'Orientation du Pays de Lorient ».

Le **projet AQOR** a en effet permis de réunir sur cette période des professionnels de l'orientation sur le territoire du Pays de Lorient et d'élaborer une démarche commune de travail pendant deux ans. Le groupe de travail a ainsi développé des étapes clé du conseil en orientation active ainsi qu'une culture commune de l'orientation active.

La **méthodologie du projet ORA** se met en place par un transfert de l'orientation en général vers le secteur de l'orientation tout au long de la vie, de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap.

La démarche s'appuie sur 3 points principaux :

- ▶ les échanges et la confrontation des pratiques et des expériences des réseaux en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- ▶ le développement d'une culture commune de la notion d'orientation active et de démarche qualité en orientation ;
- ▶ la reconnaissance des métiers d'encadrement et des compétences dans le secteur.

Les besoins et attentes des personnes en situation de handicap ainsi que les freins et leviers auxquels elles sont confrontées sont placés au cœur du dispositif.

La méthode de travail est dite ascendante : c'est-à-dire qu'elle se réfère aux pratiques et aux attentes du terrain, transmises au fur et à mesure par les partenaires européens. Le projet a choisi d'impliquer les groupes cibles, les réseaux et les territoires des partenaires tout au long du projet. Cette méthode réflexive permet de porter un regard sur ses propres pratiques.

Chaque partenaire ORA met ainsi en place et anime sur son territoire un groupe de travail local pendant deux ans. Ce travail en groupes locaux permet d'aborder la formalisation des étapes clé d'un processus d'orientation active des personnes en situation de handicap grâce à un échange de pratiques et d'expériences entre les acteurs mobilisés.

Le projet ORA se caractérise par un **travail collaboratif** entre les partenaires ainsi qu'une **co-construction** d'une culture commune, d'un module de transfert et d'une méthodologie commune.



III. Culture commune de la notion d'Orientation tout au long de la vie et d'Inclusion des personnes en situation de handicap : définitions et critères communs

La définition d'une culture commune aux partenaires de la notion d'orientation et d'insertion des personnes en situation de handicap est une étape primordiale afin de pouvoir partager la même compréhension de la problématique et d'en définir précisément les contours.

Il est important que tous les partenaires s'approprient cette problématique et utilisent une terminologie commune. Ce travail permet de mettre du sens derrière des concepts qui sont utilisés tout au long du projet par les partenaires dans les réunions transnationales et dans les groupes locaux.

Afin de faire naître cette culture commune, plusieurs temps de réflexion collectifs et individuels ont été nécessaires et ont permis progressivement d'apprendre à mieux se connaître et d'être en mesure de pouvoir partager des valeurs communes.

1.1. Définitions communes

Deux concepts clés dans le cadre du projet ORA ont fait l'objet de discussions entre les partenaires afin de convenir de définitions communes : **l'orientation** et **le handicap**. Chaque partenaire a eu l'occasion de s'exprimer sur ces deux concepts et sur les éléments incontournables devant apparaître dans le texte choisi.

- **Orientation**

Les remarques suivantes ont été formulées concernant l'orientation :

- ▶ L'orientation nécessite un accompagnement ;
- ▶ L'orientation nécessite un engagement des praticiens / des professionnels ;
- ▶ L'orientation doit tenir compte le plus possible des souhaits de la personne dans la réalisation de son projet et placer les moyens au regard de cela ;
- ▶ L'orientation prend en compte les capacités individuelles de chacun en particulier dans le cas des PSH auxquelles une attention particulière doit être apportée.

Il a été décidé qu'aucune nouvelle définition de l'orientation spécifique au contexte du handicap ne devait être rédigée car l'objectif n'est

en aucun cas la stigmatisation mais l'accès de tous aux mêmes services et outils d'orientation tout au long de la vie. Le processus d'orientation doit rester le même pour tous, sans discrimination.

La définition choisie met l'accent sur l'aspect « continu » de l'orientation, c'est-à-dire sur un processus qui dure toute la vie, qui évolue et qui permet aux usagers de construire et de réaliser un projet personnel et professionnel. Elle tient compte du processus Formation, Insertion, Emploi, des transitions professionnelles pouvant survenir, et rend la personne actrice de son projet.

La définition de l'orientation commune aux partenaires ORA reprend le texte de la Résolution du Conseil de l'UE du 21 novembre 2008 (2008/319/02):

« Un processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences.

L'orientation comprend des activités individuelles ou collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière. »

- **Handicap**

Le concept de handicap a également fait l'objet de nombreuses discussions. La terminologie est différente d'un pays à l'autre et d'une situation à l'autre. On peut en effet parfois parler d'invalidité, d'incapacité ou bien de handicap. Par ailleurs, les processus de reconnaissance du handicap ainsi que la perception du handicap par le public varient d'un pays à l'autre.

Il a été décidé que la définition choisie doit être la plus large possible afin d'inclure toutes les personnes potentiellement impactées par les réflexions menées tout au long du projet.

Elle doit être non limitative dans la durée et dans le type de public afin de mieux tenir compte de toutes les personnes qui se trouvent en situation de handicap.

La définition proposée s'inspire de la définition du handicap selon la loi française 2005-102 du 11 février 2005, et du modèle québécois

« Processus de production du handicap » (PPH) :

Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, créée par un environnement non adapté à une personne atteinte d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Cette définition du handicap fait apparaître plusieurs aspects que le consortium souhaite mettre en avant : le handicap est une problématique directement liée à l'environnement, peut intervenir à tout moment de la vie, peut évoluer, être ou non limité dans le temps, et enfin peut concerner différents types de limitations et d'altérations.



1.2. Critères incontournables du consortium ORA

Le consortium ORA a défini un certain nombre de critères qu'il a jugés incontournables en matière d'orientation active et d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Il est à noter que le contexte historique, institutionnel, économique et culturel de chaque pays doit être pris en compte.

L'implication des acteurs économiques et de la société en général est nécessaire pour le respect de ces critères.

A. Une Orientation Tout au Long de la Vie

La mise en place d'un processus d'orientation active tout au long de la vie par un réseau de professionnels sur un territoire apporte un accompagnement ainsi que des outils pour la construction des parcours professionnels et la gestion des transitions professionnelles. Elle permet à tous de pouvoir, à tout moment de la vie, être acteurs de leurs choix d'étude, de formation et d'activités professionnelles.

B. L'utilisateur au centre du dispositif d'orientation

Les réflexions sur l'orientation active des personnes en situation de handicap doivent nécessairement placer l'utilisateur au cœur du

processus. Le projet professionnel identifié pour un usager doit être « son » projet, correspondre le plus possible à ses souhaits éclairés et librement exprimés et lui assurer un bien être.

C. Un égal accès aux services pour tous

L'égalité des chances est une notion primordiale dans l'orientation active des personnes en situation de handicap.

Un accès égal pour tous à une éducation et une formation de qualité doit permettre aussi d'accéder à des opportunités d'emploi en adéquation avec le projet de vie et à tous les services existants (VAE - Valorisation des Acquis de l'Expérience, bilan de compétences...).

L'insertion scolaire ou professionnelle vers le milieu ordinaire doit être une priorité.

D. Une inclusion - une pleine participation à la vie en société

La pleine participation de la personne en situation de handicap à la vie en société reste un but important à atteindre. Le développement de compétences et l'acquisition d'un emploi sont des voies permettant d'accéder à l'indépendance, à des conditions de vie décentes, et à l'intégration au sein de la société.

L'inclusion des personnes en situation de handicap passe par la possibilité d'exercer son droit à un parcours personnalisé et sécurisé

d'accès à un emploi de qualité.

La pleine participation à la vie en société ne peut être mise en œuvre sans le respect de certains principes : la solidarité, l'égalité de traitement et l'accessibilité à tous les usagers.

Ces questions demandent une implication active de tous les acteurs et de l'individu lui-même.

E. Un travail en réseau

Le travail en réseau des structures de l'orientation, de l'emploi et des structures spécialisées dans l'accueil des personnes en situation de handicap, qui interviennent à différents moments de la vie, permet d'agir ensemble dans l'intérêt de la personne vers la mise en place d'un projet de vie, afin d'éviter les parcours chaotiques. L'interconnaissance entre les professionnels du réseau est essentielle pour pouvoir créer des synergies dans l'intérêt des usagers.

IV. Les partenaires du projet ORA

- ▶ **Pour la Solidarité** – Belgique

www.pourlasolidarite.eu - sanjin.plakalo@pourlasolidarite.eu

- ▶ **Université de Bretagne-Sud** – France

www.univ-ubs.fr - ravie@univ-ubs.fr

- ▶ **Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté** – Belgique

www.eweta.be - g.niset@eweta.be , i.vandermoten@eweta.be

- ▶ **Association de Parents et Amis de Personnes handicapées**

intellectuelles du Valenciennois – France

<http://www.apei-valenciennes.com> - fabiani-o@apei-val-59.org

- ▶ **ESAT de l'Association des Paralysés de France « Les Ateliers du Haut Vinage »** – France

www.apf.asso.fr - mtintignies@apfateliersduhautvinage.com ,
virginia.billon@apf.asso.fr

- ▶ **Université Petrol-Gaz de Ploiesti** – Roumanie

www.upg-ploiesti.ro - msuditu@yahoo.com

- ▶ **Confédération du Travail PODKREPA** – Bulgarie

www.podkrepa.org - intdept@podkrepa.org





Pour en savoir plus :

www.projetora.eu

